

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 10 SEPTEMBRE 2026**

COMMUNE DE MOULINS
(Ille et Vilaine)

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15
Date de la convocation		
04/09/2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
<i>(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i>		
04/09/2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MOULINS s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Anne-Marie MORLIER, Maire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par mail aux conseillers municipaux, le 4 septembre 2026.

Étaient présents : Anne-Marie MORLIER, Corentin DAUVIER, Stéphane LE CLINCHE, Julien TUVACHE, Annie DEMORTREUX, Aurélie LAQUERRE, Isabelle GRÉGOIRE, Simon FORÊT, Marie SANTIAGO, Matthias de MAUROY, Laurence MORICE, Jérôme GILBERT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mme Mylène REBUT a donné pouvoir à Mr Matthias de MAUROY. Mr Anthony SERGENT a donné pouvoir à Mme Aurélie LAQUERRE. Mr Gaylord SOATTO a donné pouvoir à Mr Juline TUVACHE.

Étaient absents :

2026-09-063 Demande de fonds de concours auprès de Vitré Communauté pour les travaux de la cour de l'école Simone Veil

Madame le Maire rappelle :

Afin d'entreprendre des travaux dans la cour de l'école Simone Veil (pose de grillage et gazon synthétique), nous avons reçu un devis GEDIMAT, comportant les fournitures nécessaires pour accomplir ces travaux.

Le devis s'élève à 1 279.60 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter Vitré Communauté afin d'obtenir des fonds de concours, à hauteur de 50 %, comme suit :

Plan de financement détaillé de la réalisation d'un talus et d'une haie bocagère

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Gedimat (matériaux)	1 279.60	Fonds de concours	639.80	50
		Total HT	639.80	

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de solliciter le fonds de concours auprès de Vitré Communauté, pour les travaux dans la cour de l'école pour un montant de 639.80 €.

La secrétaire,
 Aurélie LAQUERRE

La présente délibération est exécutoire
 en raison du jour de réception en préfecture.
 Le 14 septembre 2026
 Le Maire, Anne-Marie MORLIER

